



MARC LUCCHINI
MAIRE

MAIRIE D'ILLANGE

ARRÊTÉ

N° 2025-049 du 30 juin 2025

Portant sur occupation du domaine public
pour déménagement, 9 rue des Prés

Le Maire de la Commune d'Illange,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-3,
VU le Code de la route,
VU le Code de la voirie routière,
VU la demande de M. et Mme SCHENKÉ, qui souhaitent occuper temporairement le domaine public 9 rue des Prés 57970 ILLANGE,
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité pendant les travaux,

ARRÊTE :

Article 1 : M. et Mme SCHENKÉ sont autorisés à occuper le domaine public 9 rue des Prés et à interdire le stationnement à cet endroit afin d'y stationner un camion de déménagement.

Cette autorisation est accordée le mercredi 2 juillet 2025 de 8h00 à 11h00.

Article 2 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 3 : M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Commandante des Brigades de Gendarmerie Guénange-Metzervisse
- M. et Mme SCHENKÉ
- MM. les Chefs de Centre d'Incendie et Secours d'Illange et Yutz

Le présent arrêté n°2025-049
a été publié le 30 juin 2025

Illange, le 30 juin 2025
Le Maire,

